



Association Foncière
d'Aménagement Foncier
de CLAYEURES

PROCES-VERBAL DE REUNION DU BUREAU

DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER DE CLAYEURES

Séance du 13/12/2024 à 9 H 30

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre, à neuf heures trente, les membres du Bureau de l'Association Foncière, régulièrement convoqués en date du vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie de Clayeures, sous la présidence de Monsieur Vincent COLLARD.

Une feuille d'émargement a été établie. Elle est annexée au présent procès-verbal et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Conformément à l'article 12 des statuts fixant les modalités de délibération du Bureau, le quorum est atteint, le Bureau peut ainsi valablement délibérer.

Ordre du jour de la réunion du Bureau :

- 1 – Approbation du procès-verbal de séance du 30/08/2024.
- 2 – TCAF : Validation de l'attribution du marché de plantations décidée par la Commission des Marchés le 11/12/2024.
- 3 – Bilan du recouvrement de la redevance 2023.

1 – Validation du procès-verbal de la réunion du 30/08/2024.

Le Président demande aux membres du Bureau s'il est nécessaire d'apporter des modifications au procès-verbal du 30/08/2024 dont une copie a été adressée à chaque membre en annexe de la convocation.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 7

VOTE A L'UNANIMITE

2 – Travaux Connexes d'Amélioration Foncière : validation de l'attribution du marché de plantations.

Dans le cadre de la réalisation du programme de travaux connexes consécutif à l'aménagement foncier, la Commission d'Attribution des Marchés s'est réunie le 11/12/2024 afin d'examiner les offres et d'attribuer le marché de plantations passé en groupement de commande par la Commune de CLAYEURES et l'Association Foncière de CLAYEURES. (Le déroulement de la procédure d'appel à candidatures, d'examen des offres et la décision de la commission figure en annexe de ce procès-verbal).

A la majorité des voix (6 Pour – 1 Contre), la commission a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise **CHAPUY PAYSAGE - 21 Villaume Fontaine - 88700 AUTREY** pour un montant de :

- Association Foncière de CLAYEURES : 22 743,10 euros hors taxes.
- Commune de CLAYEURES : 25 964,50 euros hors taxes.
- Montant total du marché groupé de plantations : 48 707,60 euros hors taxes.

Le Président demande aux membres du Bureau de valider ce choix par un vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Décide de valider l'attribution du marché de plantations à l'entreprise **CHAPUY PAYSAGE - 21 Villaume Fontaine - 88700 AUTREY** pour un montant total (Commune et Association Foncière) de **48 707,60 euros hors taxes**. La part respective de chacun des maîtres d'ouvrage étant la suivante :

- **Association Foncière de CLAYEURES :** **22 743,10 euros hors taxes.**
- **Commune de CLAYEURES :** **25 964,50 euros hors taxes.**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 7

VOTE A L'UNANIMITE

3 – Bilan du recouvrement de la redevance 2023.

Les membres du Bureau dressent un bilan concernant la redevance émise pour l'année 2023 pour 355 comptes de propriété. Celui-ci fait apparaître :

- Un recouvrement positif pour l'ensemble des comptes de propriétés :
 - o Emission annuelle pour 129 comptes : recouvrement de 17 191,00 euros TTC.
 - o Emission d'une redevance sur 20 ans pour 204 comptes : recouvrement de 21 337,00 euros TTC.
 - o 22 titres sont émis, en cours de recouvrement.
 - o 14 conventions Propriétaires – Exploitants.
 - o 18 conventions Association Foncière – Exploitants.

A noter :

- 10 comptes de propriété dont le propriétaire est décédé : ce qui représente une non émission de titre pour un montant de 930,00 euros TTC.
- 14 comptes de propriété composés de parcelles boisées sans exploitant, appartenant à des propriétaires décédés ou n'habitant pas à l'adresse indiquée. Le non recouvrement s'élève à 865 euros TTC.
- Une recherche sera effectuée concernant les comptes de propriété dont le propriétaire n'habite pas à l'adresse indiquée : la non émission de titre correspond à un montant de 337,00 euros TTC.

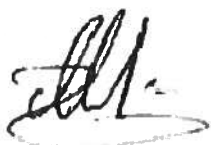
Des régularisations de titres seront effectuées suite l'examen des différents cas recensés ci-avant, notamment l'émission de 3 redevances individualisées pour chaque membre composant le Groupement Foncier Agricole du Chanal – Compte de propriété 190.

Une mise à jour de la base de données des propriétaires est constante et continue pour être conforme aux possessions de chacun. Elle s'effectue au vu d'une attestation de notaire en cas de mutation, de succession, donation ou autre. C'est pourquoi il est indispensable que le Président soit informé au plus vite de tous changements impactant la surface de chaque compte de propriété (base de la redevance d'aménagement foncier) ; les modifications d'état civil, de domiciliation doivent également lui être rapportées.

La redevance pour l'année 2024 sera émise au cours du 1^{er} trimestre 2025. Il est rappelé que celle-ci est redevable par les propriétaires comme en matière de taxe foncière et établie sur la base des surfaces des comptes connues au 1^{er} janvier de l'année pour laquelle est émise.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président de séance,



Vincent COLLARD

La secrétaire de séance,



Marie-Hélène LEMAIRE






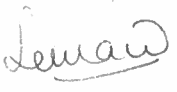



Association Foncière
d'Aménagement Foncier
de CLAYEURES

REUNION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024

LISTE DE PRESENCE

MEMBRES	PRESENT	MANDAT	PROCURATION DONNEE POUR NOM - PRENOM	EMARGEMENT	EXCUSE
Monsieur COLLARD Vincent Président de l'Association Foncière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur BROCHERAY Vincent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	M. Collard Vincent		<input type="checkbox"/>
Monsieur BENOIT Raymond	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur GERARDIN Gilles Vice-Président de l'Association Foncière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	M. Cendre Julien		<input type="checkbox"/>
Monsieur CENDRE Christian	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur JUSNEL Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Madame LEMAIRE Marie-Hélène Secrétaire de l'Association Foncière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur CENDRE Julien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur COLLIN Michel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur Thibault BAZIN Conseiller départemental	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>

Nombre de membres présents : ...5...

Nombre de membres représentés : ...2...

Total des membres présents ou représentés : ...7...

Quorum :



REUNION DU BUREAU

DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER DE CLAYEURES

Association Foncière de CLAYEURES – 29 Grande Rue – 54290 CLAYEURES

Tél : 06/79/89/84/11 – 03/83/94/56/98

collardvincent54@gmail.com

associationfoncieredeclayeures@departement54.fr

PROCURATION

A remplir et à transmettre à un représentant en cas d'absence

Je soussigné(e)

NOM : Brocheux Prénom : Vincent

Membre du Bureau de l'Association Foncière de CLAYEURES,

demeurant <VOTRE ADRESSE COMPLETE> :

Rue de la chulade

Code Postal – Commune 54290 Clayeures

Tél : 06 80 90 08 73 Email : vincent.brocheux@ndrmail.fr

DONNE, PAR LA PRESENTE, PROCURATION A :

NOM : Collard Prénom : Vincent

demeurant <VOTRE ADRESSE COMPLETE> :

Rue grande rue

Code Postal – Commune 54290 Clayeures

Tél : Email :

POUR ME REPRESENTER :

- Lors de la réunion du Bureau de l'Association Foncière de CLAYEURES qui se déroulera le :

Vendredi 13 décembre 2024 à 9 H 30

à laquelle j'ai été convoqué(e).

EN CONSEQUENCE, JE L'AUTORISE à prendre connaissance de tous les documents, à participer à toutes les discussions et à prendre toutes les décisions soumises au vote.

Fait à <VOTRE VILLE> clayeures Le <DATE DU JOUR> le 12 décembre 2024

Signature



REUNION DU BUREAU

DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER DE CLAYEURES

Association Foncière de CLAYEURES – 29 Grande Rue – 54290 CLAYEURES

Tél : 06/79/89/84/11 – 03/83/94/56/98

collardvincent54@gmail.com

associationfoncieredeclayeures@departement54.fr

PROCURATION

A remplir et à transmettre à un représentant en cas d'absence

Je soussigné(e)

NOM : CERRARD, J Prénom : J. C.

Membre du Bureau de l'Association Foncière de CLAYEURES,

demeurant <VOTRE ADRESSE COMPLETE> :

Rue 48 Grande Rue

Code Postal – Commune 54290 CLAYEURES

Tél : 06 17 16 77 30 Email : quec.du.fonc@gmail.com

DONNE, PAR LA PRESENTE, PROCURATION A :

NOM : CENDRE Prénom : Julien

demeurant <VOTRE ADRESSE COMPLETE> :

Rue 3 Grande Rue

Code Postal – Commune 54290 CLAYEURES

Tél : 06 18 09 74 23 Email :

POUR ME REPRESENTER :

- Lors de la réunion du Bureau de l'Association Foncière de CLAYEURES qui se déroulera le :

Vendredi 13 décembre 2024 à 9 H 30

à laquelle j'ai été convoqué(e).

EN CONSEQUENCE, JE L'AUTORISE à prendre connaissance de tous les documents, à participer à toutes les discussions et à prendre toutes les décisions soumises au vote.

Fait à <VOTRE VILLE> CLAYEURES Le <DATE DU JOUR> 12/12/2024

Signature

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 11/12/2024

TRAVAUX CONNEXES D'AMELIORATION FONCIERE DE CLAYEURES

DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE DE PLANTATIONS

A - Identification du pouvoir adjudicateur

> Désignation du pouvoir adjudicateur

> Désignation du pouvoir adjudicateur

- Monsieur Christian CENDRE, Maire en exercice représentant la commune de CLAYEURES et le groupement de commandes.
- Monsieur Vincent COLLARD, Président de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de CLAYEURES.

Les maîtres d'ouvrage se sont constitués en Groupement de Commande par convention du 17/09/2021.

B - Objet de la consultation

> Objet du marché

- REALISATION DES PLANTATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX CONNEXES DE LA COMMUNE DE CLAYEURES ET DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE CLAYEURES CONSECUTIF A L'AMENAGEMENT FONCIER.

> Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte conforme aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande publique.

C - Déroulement de la consultation

- > Mise en ligne du dossier de candidatures des entreprises le 28/10/2024 sur la plateforme dématérialisée SPL-XDEMAT (X-MARCHES). - <https://www.xmarches.fr/entreprise>.

> Information par voie de presse :

Publicité Journal	Date envoi	Numéro de parution	Date de publication
Est Républicain	28/10/2024	433503800	30/10/2024

- > Date et heure limites de réception des offres : Mercredi 27 novembre 2024 à 12H00.

- > Délai de validité des offres : 120 jours.

D - Composition de la commission d'appel d'offres

La Commission d'Appel d'Offres compétente pour statuer se compose de :

Monsieur	CENDRE	CHRISTIAN
Monsieur	BROCHERAY	MICHEL
Madame	GERDOLLE	DANIELLE
Monsieur	COLLARD	VINCENT
Madame	LEMAIRE	MARIE-HELENE
Monsieur	GERARDIN	GILLES

Tous les membres ont une voix délibérative

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres

> Quorum

Le quorum est atteint. La commission d'appel d'offres peut valablement délibérer.

F – Dépôt des offres

Dans les délais : 5

Hors délais : 0

Tous les prestataires fournissent les pièces de candidature obligatoires. Les 5 offres sont recevables et peuvent être analysées.

G – Examen des offres selon l'ordre de leur dépôt

► Critère 1 : PRIX

Candidat	Association Foncière Montant € HT	Commune Montant € HT	Marché groupé total Montant € HT	Coefficient 6 Note pondérée
CHAPUY PAYSAGE 21 Villaume Fontaine 88700 AUTREY	22 743,10	25 964,50	48 707,60	6,95
Pépinières NAUDET 21290 LEUGLAY	22 330,00	26 376,00	48 706,00	6,95
SW ENVIRONNEMENT 61 Rue Jean de Beauvau, 54385 NOVIANT-AUX-PRES	25 301,20	37 047,80	62 349,00	5,43
TERIDEAL – TARVEL AGENCE EST Outrancourt 372 Grande Rue 88140 CONTREXEVILLE	27 139,90	29 749,70	56 889,60	5,95
IDVERDE Allée des Acacias ZI du Parc-de-Haye 54840 BOIS-DE-HAYE	28 364,77	37 196,07	65 560,84	5,17

► Critère 2 : VALEUR TECHNIQUE

La notation s'est effectuée au regard des mémoires techniques rendus par les candidats. Ces derniers présentent des compétences similaires.

Candidat	Total des points	Coefficient 3,5 Note pondérée
CHAPUY PAYSAGE	10	3,5
Pépinières NAUDET	10	3,5
SW ENVIRONNEMENT	10	3,5
TERIDEAL – TARVEL AGENCE EST	10	3,5
IDVERDE	10	3,5

Critère 3 : DELAI DE REALISATION DU CHANTIER

Candidat	Distance entre l'entreprise et Clayeures	Délai proposé	Coefficient 0,5 Note pondérée
CHAPUY PAYSAGE	35 km	35 jours	0,49
Pépinières NAUDET	180 km	30 jours	0,57
SW ENVIRONNEMENT	75 km	60 jours	0,28
TERIDEAL – TARVEL AGENCE EST	24 km	25 jours	0,68
IDVERDE	53 km	20 jours	0,85

H - Proposition de classement des offres

Au vu du rapport d'analyse des offres financières et techniques des candidats, le classement est suivant :

Classement	Nom du prestataire	Note pondérée Critère 1 - Prix	Note pondérée Critère 2 - Valeur technique	Note pondérée Critère 3 Délai des travaux	Note pondérée globale
1	PEPINIERES NAUDET	6,95	3,5	0,57	11,02
2	CHAPUY PAYSAGE	6,95	3,5	0,49	10,94
3	TERIDEAL - TARVEL	5,95	3,5	0,68	10,13
4	IDVERDE	5,17	3,5	0,85	9,52
5	SW ENVIRONNEMENT	5,43	3,5	0,28	9,21

I - Décision d'attribution du marché de plantations par la Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres, à la majorité des membres, (5 Pour – 1 Contre) décide :

De choisir l'offre de l'entreprise CHAPUY PAYSAGE en raison d'une distance moindre à effectuer jusqu'à CLAYEURES (35 kilomètres) comparée à l'entreprise PEPINIERES NAUDET qui se situe à 180 kilomètres du site, bien que cette offre soit économiquement la plus avantageuse.

D'attribuer le marché à l'entreprise CHAPUY PAYSAGE - 21 Villaume Fontaine - 88700 AUTREY pour un montant de :





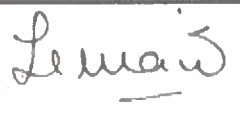

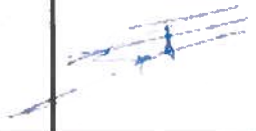
- Association Foncière de CLAYEURES : 22 743,10 euros hors taxes.
- Commune de CLAYEURES : 25 964,50 euros hors taxes.
- Montant total du marché groupé de plantations : 48 707,60 euros hors taxes.

J - Observations

L'entreprise attributaire du marché effectuera une visite préalable des zones à planter pour affiner avec les maîtres d'ouvrage la localisation, le positionnement des plants et réajuster éventuellement leur taille en fonction de certains secteurs ciblés afin d'en augmenter le nombre tout en restant dans les montants du marché définitivement retenu.

J - Signature des membres de la commission d'appel d'offres

Fait à CLAYEURES le 11/12/2024.

MEMBRES	PRESENT	EMARGEMENT	EXCUSE
Monsieur CENDRE Christian Président de la Commission	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur BROCHERAY Michel	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Madame GERDOLLE Danielle	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur COLLARD Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Madame LEMAIRE Marie-Hélène	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur GERARDIN Gilles	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
^{BACH Florian} Monsieur MULLER Gilles Maître d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Nombre de présents : 6

Nombre d'excusés : 0

Procuration : 0

Quorum :

